

Crédit L95—Société des Transports du Nord limitée.

Crédit 100—Administration de Pilotage du Pacifique.

Crédits 105 et 110—Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

Au comité permanent des Privilèges et des Élections

Crédit 10—Directeur général des Élections

Au comité permanent des Affaires des anciens combattants

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50 et 55—Ministère des Affaires des anciens combattants.

Au comité permanent des Prévisions budgétaires en général

Crédit 1—Gouverneur général et Lieutenants-gouverneurs.

Crédits 1 et 5—Conseil privé.

Crédit 15—Commissaire aux Langues officielles.

Crédit 25—Commission des Relations de travail dans la Fonction publique.

Crédit 1—Département d'État chargé de la Science et de la Technologie.

Crédit 5—Conseil des Sciences du Canada.

Crédit 105—Commission de la Fonction publique.

Crédits 1 et 5—Ministère des Approvisionnements et Services.

Crédit 10—Les Arsenaux canadiens limitée.

Crédit 15—Auditeur général.

Crédit 15—Corporation commerciale canadienne.

Crédits 1, 5, 10, 15 et 20—Conseil du Trésor.

Crédits 25, 30 et 35—Conseil national de Recherches du Canada.

Au comité permanent de la Procédure et de l'Organisation

Crédit 1—Le Sénat.

Crédit 5—La Chambre des communes.

Crédit 10—Bibliothèque du Parlement.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'ai passé deux heures à examiner la liste, et elle me semble être satisfaisante. Je voudrais toutefois prendre un instant pour invoquer le Règlement. Je me rends compte que la motion ne peut pas faire l'objet d'un débat et je n'ai pas l'intention d'en entamer un. J'aurais une proposition très sérieuse à faire au leader du gouvernement à la Chambre et, de fait, à tous les députés. Nous avons pu durant une législature mettre à l'essai cette façon d'examiner les prévisions budgétaires. J'ai raison de croire que nous nous approchons rapidement de la fin d'une autre législature et cela constituera un deuxième essai. Tous les députés qui ont participé aux comités sont persuadés que nous avons créé un fouillis avec tous nos comités. Je ne veux pas me montrer désobligeant à l'égard d'un parti ou d'un député, mais c'est un fait. Nous nous en sommes rendu compte. Votre Honneur sait aussi bien que moi-même que les plaintes, les requêtes, les rappels au Règlement et les questions de privilège soulevées à la Chambre démontrent clairement qu'il en est ainsi. En outre, un nombre sans cesse croissant de crédits dans le budget des dépenses sont d'ordre législatif sans cependant s'appuyer sur des lois, ce qui prive les députés de la possibilité de discuter qu'ils auraient normalement aux étapes de la deuxième lecture, du rapport et de la troisième lecture d'un bill.

Budget principal, 1973-1974

Pour ces raisons et même si nous n'avons pas l'intention de nous opposer à cette motion—nous avons caressé cette idée—j'exhorte le leader du gouvernement à considérer quelque peu la proposition nombre de fois débattue et portant que les crédits de plusieurs ministères pourraient bien être étudiés en Chambre dans des conditions qui fourniraient d'amples sauvegardes, de sorte qu'il soit possible de prévoir quelque moyen raisonnable de traiter des crédits de quelques ministères qui de par leur nature doivent faire l'objet de discussions tant à la Chambre qu'aux comités.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme le député de Peace River (M. Baldwin) l'a souligné, cette motion ne prête pas à un débat. Toutefois, j'aimerais poser au leader du gouvernement à la Chambre une question afin que ce point apparaisse clair à tous les députés. Peut-il nous dire si la présente motion est bien différente de la motion semblable présentée à la dernière session? En d'autres mots, les crédits d'un ministère ou d'un organisme quelconque sont-ils renvoyés à un comité différent de celui de l'année dernière?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, en les passant en revue je crois avoir remarqué qu'un ou deux crédits seront renvoyés à un comité permanent différent parce qu'ils traduisent de nouvelles responsabilités ministérielles. Pour ma part, ce n'est pas une question de principe et je donnerai tous les détails à mon honorable ami. Si la Chambre veut modifier quoi que ce soit, je n'y vois pas d'obstacle.

Si Votre Honneur veut bien m'y autoriser, j'aimerais commenter brièvement le rappel au Règlement du député de Peace River. Les dispositions du Règlement qui s'appliquent à l'étude des subsides sont peut-être un fouillis comme aussi le régime des comités, mais c'est un fouillis dans lequel la Chambre des communes s'est aventurée de son plein gré. Certains changements apportés au Règlement prétaient certes à controverse, mais la Chambre a, dans l'ensemble, accepté la nouvelle procédure, y compris celle des comités, espérant sincèrement, je crois, ainsi améliorer l'étude des crédits.

Cela dit, monsieur l'Orateur, je serai heureux de collaborer avec les députés et de saisir la Chambre des prévisions budgétaires, sous réserve toutefois de certaines précautions. C'est l'attitude que j'ai adoptée lorsque le comité de la procédure a étudié la question des prévisions budgétaires, mais des têtes plus sages ont obtenu gain de cause, dont celle de mon honorable ami de Peace River, et on n'a pas suivi mon conseil. D'autre part je suis heureux de voir qu'il a atteint la même destination après quatre ou cinq ans.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La présidence cède la parole au député de Lotbinière pour un rappel au Règlement.